

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire.**

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Cyrille Paquereau, Mme Lamia Bacher, M. Yves Mignotte, M. Franck Nicolon, Mme Françoise Clénet.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Thomas Hay (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Marie-Claude Bailliard (procuration à M. Franck Nicolon), Mme Marie-Noëlle Guittet (procuration à Mme Françoise Clénet), M. Eric Betschart (procuration à M. Yves Mignotte).

Étaient absents :

Mme Gaëlle Romi.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : Mme Séverine Blanloeil.

Date de la convocation : 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 4	Absents : 1	Votants : 28
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Tarifs, régies et participations

- ♦ **Saison culturelle 2022/2023 - fixation des tarifs**

Monsieur le Maire rappelle que,

Le service « Animation, culture et sports » de la Ville de Clisson organise chaque année sa saison culturelle en deux actes séquencés comme suit :

Septembre à décembre : acte 1,

Janvier à juillet : acte 2.

La présente délibération a vocation :

- À présenter les différents rendez-vous culturels de l'acte 1 de la saison 2022-2023,
- À autoriser M. le Maire à provisionner les sommes nécessaires au financement de ces actions,
- À fixer les tarifs des animations de la saison culturelle 2022-2023.

Les rendez-vous culturels programmés à ce jour sont les suivants :

Médiathèque

- Vendredi 9 septembre 2022 à 19h « Rentrez ! » (présentation de la rentrée littéraire par Guénaël Boutouillet),
- Du 20 septembre au 15 octobre 2022 « atlas de la biodiversité »
 - ✓ Exposition de photos en lien avec le projet d'atlas de la biodiversité,

- ✓ Projection d'un film documentaire à destination du public jeune sur la thématique de la biodiversité,
 - ✓ Organisation d'un loto de la biodiversité locale,
 - ✓ Organisation d'une conférence sur la nutrition,
 - ✓ Écoute de podcasts animaliers « Bestioles » (dans le cadre d'un partenariat avec le muséum d'histoire naturelle),
 - ✓ Présentation de l'application « birdie memory »,
 - ✓ Réalisation d'une fresque collective.
- Du 25 octobre au 26 novembre 2022 « Intelligence artificielle »
 - ✓ Organisation d'une exposition (dans le cadre d'un partenariat avec l'espace des sciences de Rennes),
 - ✓ Projection d'une fiction sur la thématique de l'intelligence artificielle,
 - ✓ Organisation d'un atelier « p'tits débrouillards »,
 - ✓ Organisation d'un atelier familial « legos wedos »,
 - ✓ Organisation du mois du film documentaire « Ma vie avec un robot »,
 - ✓ Organisation d'un apéro philo « L'intelligence peut-elle être artificielle ? » (dans le cadre d'un partenariat avec l'association Philosophia).
 - 7 ou 14 décembre 2022 « spectacles de Noël »
 - ✓ Cie Mano & Co pour les plus de 3 ans,
 - ✓ Spectacle « Loly'bulle » : brico comptines (à partir de 18 mois).

Espace Saint-Jacques

- Vendredi 16 septembre 2022 à 20h30 – spectacle d'ouverture « La cuisine » (compagnie Maboul Distorsion),
- Vendredi 30 septembre 2022 à 20h30 – rencontre avec la compagnie bissextille – restitution du travail de création suite à sa résidence à l'Espace Saint Jacques,
- Du 10 au 15 octobre 2022 – festival de théâtre amateur (les tréteaux de l'automne),
 - ✓ Présentation de deux pièces par jour à 18h et 20h30,
 - ✓ Remise des prix samedi 15 octobre à partir de 15h30.
- Vendredi 14 octobre 2022 à partir de 19h30 – déambulation et projection de films anciens dans les rues de Clisson avec un pico projecteur (partenariat avec le musée du vignoble et les archives départementales),
- Dimanche 13 novembre 2022 à 15h – pièce de théâtre humoristique « pourvu que ça dure » (J. Bonnemaïson).

Galerie du Minage : expositions

- Du 13 au 29 septembre 2022 : Nathalie Clément,
- Du 4 au 16 octobre 2022 : Annick Pallard,
- Du 31 octobre au 13 novembre 2022 : Images et créations,
- Du 15 au 30 novembre 2022 : Pinceaux et toiles sur Sèvre.

Les animations de la Ville de septembre à décembre 2022

- Les 17 et 18 septembre 2022 « Journées du Patrimoine » (partenariat avec l'office du Tourisme) et organisation de différentes animations et visites dans la ville,
- Du 10 décembre 2022 au 1er janvier 2023 « patinoire de Noël » : animations et marché de Noël.

A Gétigné, samedi 1er octobre 2022 : festival Celtomania – concert des Ramoneurs de menhirs (Punk Celtique).

Il est proposé de fixer les tarifs de la saison culturelle 2022/2023 de la manière suivante :

- Animations de la médiathèque : gratuité.
- Spectacles :
 - ✓ Plein tarif : 8 euros,

Accusé de réception en préfecture 044-214400434-20220915-DEL-220910-DE Date de télétransmission : 23/09/2022 Date de réception préfecture : 23/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

- ✓ Tarif réduit : 5 euros (moins de 25 ans ; demandeurs d'emploi ; bénéficiaires de minima sociaux ; bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé - sur présentation de justificatif) ; groupe d'au moins 8 personnes (à noter : gratuité pour les accompagnateurs dans la limite du ratio d'un accompagnateur pour 8 personnes).
- Festival Celtomania :
 - ✓ Plein tarif : 15 euros,
 - ✓ Tarif réduit : 10€ (moins de 25 ans ; demandeurs d'emploi ; bénéficiaires de minima sociaux ; bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé - sur présentation de justificatif) ; groupe d'au moins 8 personnes (à noter : gratuité pour les accompagnateurs dans la limite du ratio d'un accompagnateur pour 8 personnes).
- Festival « les tréteaux de l'automne » : gratuité.
- Entrée à la patinoire : 2 euros.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Christian Peulvey, adjoint délégué à la culture, aux animations et aux jumelages,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis émis par la commission 'Vie associative, culturelle et sportive', réunie le 07 septembre 2022,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation des rendez-vous culturels de l'acte 1 de la saison 2022,

FIXE les tarifs des animations de la saison culturelle 2022 tels qu'indiqués ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à provisionner les sommes nécessaires au financement de ces actions,

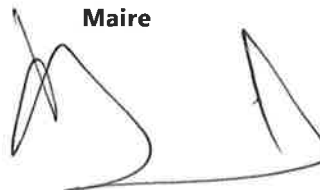
MANDATE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Clisson et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Secrétaire de séance



**Xavier Bonnet
Maire**




Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **23 SEP. 2022**

- son affichage le **23 SEP. 2022**

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20220915-DEL-220910-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

